



Commission des droits

de la personne et
des droits de la jeunesse

Direction principale de l'administration

Le 28 août 2026

**PAR COURRIEL SEULEMENT
CONFIDENTIEL**

N/Réf. : ACC-7015

Objet : Votre demande d'accès

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue par courriel le 20 juillet 2026, laquelle se lit comme suit :

« Madame, Monsieur,

Conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, je vous prie de bien vouloir me transmettre une copie des documents suivants, pour la période du **1er mars 2018 au 31 décembre 2018 inclusivement** :

1. **Les procès-verbaux de toutes les réunions** (ordinaires, extraordinaires et à huis clos) des membres de la Commission (assemblée des commissaires) ou de son comité exécutif.
2. **Toute communication interne** (incluant, mais sans s'y limiter, les courriels, notes de service, mémos et messages textes) échangée entre les membres de la Commission, la présidence et la haute direction concernant le départ de M. Camil Picard et la gestion de cette situation.
3. **Tout document, mandat ou résolution** ordonnant une vérification interne, un audit ou une enquête administrative à la suite du départ de M. Camil Picard.

Je suis conscient(e) que certains de ces documents peuvent contenir des renseignements personnels ou confidentiels. Si certains renseignements sont visés par une exception prévue à la Loi, je vous demande de m'en fournir les parties accessibles en caviardant les éléments protégés. Le cas échéant, veuillez m'indiquer clairement les dispositions précises de la Loi justifiant ces caviardages.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande. »

Après analyse et vérifications, veuillez trouver ci-joint les procès-verbaux des séances de la Commission (réunions ordinaires et extraordinaires) répertoriés pour la période demandée. Ils vous sont rendus accessibles dans leur intégralité, sans restriction. Prenez note qu'il n'y a pas de comité exécutif à la Commission.

360, rue Saint-Jacques, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 1P5
Accès pour personnes à mobilité réduite:
361, rue Notre-Dame Ouest

T / 514 873.5146 | 1 800 361.6477
F / 514 873.6032 | 1 888 999.8201
cdpdj.qc.ca
information@cdpdj.qc.ca



En concordance avec notre plan d'action de développement durable, nous privilégions la réception de documents en version électronique.



N/Réf. : ACC-7015

Quant à votre demande visant les communications internes échangées entre les membres de la Commission, la présidence et la haute direction concernant le départ de M. Camil Picard, nous vous rendons accessible les échanges que nous avons pu retracer, avec certaines restrictions. On a extrait de l'envoi une lettre et un courriel en vertu des articles 14, al. 2, 53, 54 et 59 de la Loi sur l'accès, ceux-ci contenant en substance des renseignements personnels concernant une personne physique qui ne peuvent être divulgués sans son consentement.

Nous portons à votre attention que les comptes Outlook des hauts dirigeants (présidente, président, vice-présidente et vice-président) sont conservés au stade semi-actif pendant une période d'un an à compter de la date de fin d'emploi. Une fois ce délai atteint, il est impossible de récupérer toutes informations qui figurent à ses comptes.

Enfin, nous ne détenons aucun document correspondant à votre demande visant tout document ordonnant une vérification interne, un audit ou une enquête administrative à la suite du départ de M. Camil Picard, et ce, pour la période demandée.

En terminant, nous joignons copie des articles mentionnés ci-dessus ainsi que l'avis de recours en révision prévu à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Josée Morin, CRHA
Responsable substitut de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

JM/np

p. j.

**Loi sur l'accès aux documents des organismes publics
et sur la protection des renseignements personnels**

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

59. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;

3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;

5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;

6° *(paragraphe abrogé);*

7° *(paragraphe abrogé);*

8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;

9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

**COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE
ET DES DROITS DE LA JEUNESSE**

**Procès-verbal de la 654^e séance de la Commission
qui se tiendra le 19 mars 2018, à 9h
à la salle de conférence du 1^{er} étage de la Commission**

Membres présents :	Philippe-André Tessier Pascale Fournier Lizette Gauvreau Isa Iasenza Richard Janda Roxane Leboeuf Sylvain Le May Martine Roy Bruno Sioui Marjorie Villefranche
--------------------	---

IL Y A QUORUM

Absence motivée :	Tamara Thermitus Charmaine Lyn
-------------------	-----------------------------------

Secrétaire de la séance :	Jean-Francois Trudel
---------------------------	----------------------

COM-654-1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 9h15

COM-654-2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté avec les ajouts suivants :

- Nominations au point 6.1 ;
- Liste des documents à retirer du site web au point 8.4.

COM-654-3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**COM-654-3.1 Procès-verbal de la 653^e Séance de la Commission tenue le
23 février 2018**

Le procès-verbal de la 653^e Séance de la Commission est adopté avec les modifications proposées.

COM-654-4 PRESIDENCE

COM-654-4.1 Rapport de la présidence

Commentaires sur le mémoire du projet de loi n°168 : Loi visant à favoriser l'accès à la justice et à en accroître l'efficacité :

Le président par intérim remercie les membres pour les commentaires reçus sur le mémoire concernant le projet de loi n°168. Les commentaires seront intégrés au mémoire et la version finale sera déposée aux membres.

Nouveaux postes :

Le président par intérim informe les membres qu'à la suite d'une demande faite en juin 2017, nous avons reçu, du Secrétariat du Conseil du trésor, des crédits supplémentaires. L'octroi de ces crédits permettra de financer huit postes permanents à temps complet ainsi que cinq postes à temps complet temporaires pour une période d'une année. Un des postes permanents sera à Québec.

Stratégie avis juridiques :

Le président par intérim informe les membres qu'un projet est actuellement en cours pour revoir le processus de production des avis juridiques afin notamment de réduire les délais. Le travail se fait conjointement par les directions du contentieux et de la protection et défense des droits.

Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) :

Le président par intérim informe les membres qu'il a eu une rencontre le 27 février 2018 avec des représentants du RAPSIM. Lors de la rencontre, les sujets suivants ont été abordés : le contexte actuel en itinérance, le profilage social et les enjeux en judiciarisation et la politique nationale de lutte à l'itinérance.

Le président par intérim a également participé, le 16 mars 2018, en compagnie de membres du personnel, au forum organisé par le RAPSIM qui avait pour but de faire le point sur la lutte à l'itinérance. À cette occasion plus 150 personnes, dont la mairesse de Montréal, Valérie Plante, ont participé à l'évènement. Une rencontre est à prévoir entre la Commission et la mairesse de Montréal au sujet de l'itinérance et du profilage.

Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) :

Le président par intérim informe les membres qu'en compagnie de membres du personnel, il a eu une rencontre, le 2 mars 2018, avec la directrice générale de l'OPHQ, madame Anne Hébert et la directrice des interventions sectorielles stratégiques, madame Ophélie Sylvestre. La rencontre a permis d'échanger sur les dossiers communs de nos deux organismes.

Formation sur les arrêts de la Cour suprême du Canada :

Une journée de formation a eu lieu le 2 mars 2018 sur les arrêts récents de la Cour suprême du Canada en matière de droits de la personne. Cette formation était organisée par la direction du contentieux et la direction adjointe de la recherche. Le président par intérim souligne l'intérêt et la pertinence de cette formation tant pour les membres que pour le personnel.

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

Le président par intérim informe les membres qu'il a eu une rencontre, le 8 mars 2018, avec des représentants du ministère du Travail et de la Solidarité sociale. Il a entre autres été question des modifications prévues à la Loi sur les normes du travail, de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021 et du forum sur les agressions et le harcèlement sexuels qui a eu lieu en décembre dernier. La Commission a alors fait part du rôle qu'elle peut jouer dans le cadre de cette Stratégie.

Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (ORHRI) :

Le président par intérim informe les membres qu'il a rencontré en compagnie de membres du personnel, le 1^{er} mars 2018, la présidente ainsi que la directrice générale de l'ORHRI. Lors de la rencontre, il a été question du développement d'un partenariat sur la question de l'intégration en emploi. Pour ce faire l'ORHRI mettra à la disposition de la Commission ses outils de communications afin notamment de mieux faire connaître les programmes d'accès à l'égalité à l'emploi.

Émission radiophonique The Current :

Le président par intérim informe les membres qu'il a participé, le 9 mars 2018, à l'émission radiophonique The Current sur les ondes de CBC dont le sujet était : Racial identity and racism in Canada.

La Commission était le seul acteur institutionnel participant à cette émission.

Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes

(Loi 62) :

Le président par intérim informe les membres du dépôt d'une déclaration d'intervention en Cour supérieure du Québec relativement à la Loi 62 et que ce dossier sera traité en profondeur lors du point 8.2 de l'ordre du jour.

Étude des crédits :

Le président par intérim informe les membres que la préparation de l'étude des crédits est en cours et que la grande majorité des informations demandées ont été transmises au ministère de la Justice. La date de l'étude des crédits n'est pas encore connue.

European Network of Equality Bodies (EQUINET) :

Le président par intérim informe les membres qu'il est invité à participer à la conférence d'EQUINET à Dublin le 22 mars 2018 et qui a pour thème : « Poverty and Discrimination : two sides of the same coin ». Par contre en raison de la situation actuelle à la présidence il a dû annuler sa présence. Son allocution sera transmise par vidéo.

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès (Commission Viens) :

La Commission a fait une présentation devant la Commissions Viens le 12 mars 2018. Des membres de l'équipe de la direction de la protection et défense des droits de la jeunesse et l'ex vice-président jeunesse ont fait un état de situation des jeunes autochtones au Québec en fonction des enquêtes individuelles et systémiques de la Commission.

Ministre de la Justice :

Le président par intérim informe les membres qu'il a eu une rencontre avec la ministre de la Justice le 7 mars 2018. Lors de cette rencontre, il a été notamment question des nouveaux investissements à la Commission, de l'étude des crédits et de notre position dans le cadre de notre intervention devant la Cour supérieure du Québec concernant la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes (Loi 62).

COM-654-5 DISCUSSION À HUIS CLOS

Le président par intérim propose que soit décrété un huis clos pour la portion de la séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, le président par intérim propose la fin du huis clos.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

COM-654-6 COMMISSAIRES

COM-654-6.1 Nominations

Poste de technicien en administration :

Sur recommandation du président par intérim, conformément à l'article 12 du Règlement interne de la Commission, la nomination de Monsieur Mihail Lisichkin au poste de technicien en administration est approuvée à l'unanimité.

Poste d'agent de bureau, classe principale :

Sur recommandation du président par intérim, conformément à l'article 12 du Règlement interne de la Commission, la nomination de Madame Maude Fatal au poste d'agence de bureau classe principale est approuvée à l'unanimité.

COM-654-7 DIRECC : Direction de la Recherche, de l'Éducation-Coopération et des Communications

COM-654-7.1 La progression en emploi dans le secteur privé du Grand Montréal : les minorités visibles face à des inégalités de traitement - Synthèse

M^e Claire Bernard directrice adjointe à la recherche et Madame Amina Triki-Yamani, chercheure, viennent présenter l'étude portant sur la progression en emploi dans le secteur privé du Grand Montréal.

La présentation fait état :

- Du contexte de cette étude ;
- De la problématique quant à l'engagement des employeurs du Grand Montréal dans la progression en emploi membres des minorités visibles ;
- De la méthodologie ;
- Des principaux résultats.

En conclusion on constate que les résultats descriptifs de cette étude révèlent donc des inégalités de traitement dans certaines entreprises qui pourraient porter préjudice aux membres des minorités visibles quant à leur progression en emploi.

En fonction des commentaires des membres, diverses modifications seront faites à l'étude et seront intégrées au document final.

L'Étude sera diffusée dans les prochaines semaines

COM-654-7.2 La progression en emploi dans le secteur privé du Grand Montréal : les minorités visibles face à des inégalités de traitement - Rapport intégral

COM-654-8 CONTENTIEUX

COM-654-8.1 Jugements récents

M^e Bitzakidis fait un résumé des décisions récentes rendues en matière de droits de la personne et dépose un document qui fait état de ses propos.

COM-654-8.2 Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes (Loi 62) - Suivi de l'intervention de la Commission

M^e Bitzakidis dépose la déclaration d'intervention de la Commission devant la Cour supérieure du Québec. Par cette intervention, la Commission entend soutenir que l'article 10 de la Loi 62 porte atteinte au droit à l'égalité réelle, sans distinction fondée sur la religion ainsi qu'au droit à la liberté, à la liberté de religion et au droit à la dignité qui sont garantis par la Charte.

COM-654-8.3 Questionnaires médicaux préembauche : Actions de la Commissions

Le président par intérim et M^e Bitzakidis font un état de situation quant au travail fait dans ce dossier, le plan d'action et la stratégie judiciaire seront présentés lors de la prochaine séance. Le président par intérim souligne le travail d'équipe et de collaboration des gestionnaires dans la réalisation de ce dossier.

COM-654-8.4 Liste des documents à retirer du site internet de la Commission

M^e Bitzakidis dépose, pour information, une liste de documents qui seront retirés temporairement du site internet de la Commission afin d'en faire l'analyse pour éviter de se faire déposer lors de recours judiciaires des documents normatifs qui ne sont plus en vigueur.

COM-654-9 DIVERS

COM-654-10 PROCHAINE SÉANCE :

La prochaine séance aura lieu le vendredi 20 avril 2018 à 9h.

COM-654-11 LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15h39.

Le 9 avril 2018



Jean-Francois Trudel
Secrétaire de la séance
/jw

**COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE
ET DES DROITS DE LA JEUNESSE**

**Procès-verbal de la 655^e séance extraordinaire de la Commission
qui se tiendra le 11 avril 2018, à 9h
par courrier électronique**

Membres présents : Philippe-André Tessier
Pascale Fournier
Isa Iasenza
Richard Janda
Roxane Leboeuf
Martine Roy
Bruno Sioui
Marjorie Villefranche

IL Y A QUORUM

Absence motivée : Tamara Thermitus
Lizette Gauvreau
Sylvain LeMay
Charmaine Lyn

Secrétaire de la séance : Jean-Francois Trudel

COM-655-1 NOMINATIONS

Demande d'approbation, par courrier électronique, pour procéder à la nomination de membres régulier du personnel, conformément à l'article 12 du règlement interne de la Commission.

COM-655-1.1 Poste de : Analyste de la gestion et des procédés administratifs

Le président par intérim propose la nomination de madame Véronique Bernard au poste d'analyste de la gestion et des procédés administratifs à la DSA – Informatique et gestion des processus.

Sur recommandation du président par intérim, la nomination suivante est approuvée à l'unanimité

COM-655-1.2 Poste de : Technicien en informatique de gestion

Le président par intérim propose la nomination de monsieur Yassine Lamsak, au poste de technicien en informatique de gestion à la DSA – Informatique et gestion des processus.

Sur recommandation du président par intérim, la nomination suivante est approuvée à l'unanimité

COM-655-1.3 Poste de : Analyste en informatique

Le président par intérim propose la nomination de Monsieur Louay Arbash, au poste d'analyste en informatique à la DSA – Informatique et gestion des processus.

Sur recommandation du président par intérim, la nomination suivante est approuvée à l'unanimité

COM-655-1.4 Poste de : Médiatrice

Le président par intérim propose la nomination de madame Djen-Anne St-Hilien au poste de médiatrice à la DPDD – Enquêtes.

Sur recommandation du président par intérim, la nomination suivante est approuvée à l'unanimité

COM-655-1.5 Poste de : Technicien à l'accueil et à l'évaluation

Le président par intérim propose la nomination de monsieur Abdelhafid Benmelouka au poste de technicien à l'accueil à la DPDD – Accueil et évaluation.

Sur recommandation du président par intérim, la nomination suivante est approuvée à l'unanimité

COM-655-1.6 Poste de : Enquêtrice jeunesse

Le président par intérim propose la nomination de madame Yolaine Williams au poste d'analyste de la gestion et des procédés administratifs à la DPPDJ.

Sur recommandation du président par intérim, la nomination suivante est approuvée à l'unanimité

COM-655-1.7 Poste de : Analyste de la gestion et des procédés administratifs - expert

Le président par intérim propose la nomination de monsieur Patrick Alexandre au poste d'analyste de la gestion et des procédés administratifs – expert à la DSA – Informatique et gestion des processus.

Sur recommandation du président par intérim, la nomination suivante est approuvée à l'unanimité

COM-655-2 LEVÉE DE LA SÉANCE

Le 11 avril 2018



Jean-François Trudel
Secrétaire de la séance
JFT/jw

**COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE
ET DES DROITS DE LA JEUNESSE**

**Procès-verbal de la 656^e séance de la Commission
qui s'est tenue le 20 avril 2018 à 9 h
à la salle de conférence du 1^{er} étage de la Commission**

Membres présents :	Philippe-André Tessier Pascale Fournier Lizette Gauvreau Isa Iasenza Richard Janda Sylvain LeMay Martine Roy Bruno Sioui Marjorie Villefranche
--------------------	--

IL Y A QUORUM

Absences motivées :	Tamara Thermitus Roxane Lebœuf Charmaine Lyn
---------------------	--

Secrétaire de la séance :	Jean-François Trudel
---------------------------	----------------------

COM-656-1.	OUVERTURE DE LA SÉANCE
-------------------	-------------------------------

La séance est ouverte à 9 h 03

COM-656-2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
------------------	------------------------------------

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout du point suivant :

- Huis clos au point 5.2

COM-656-3	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
------------------	----------------------------------

COM-656-3.1	Procès-verbal de la 654^e séance de la Commission tenue le 19 mars 2018
--------------------	--

Le procès-verbal de la 654^e séance de la Commission est adopté avec les modifications proposées.

**COM-656-4 ÉTUDES - Direction de la Recherche, de l'Éducation-
Coopération et des Communications**

**COM-656-4.1 Le respect des droits des élèves HDAA et l'organisation des
services éducatifs dans le réseau scolaire québécois : une étude
systémique - Adoption**

Daniel Ducharme, Johanne Magloire et M^e Karina Montminy

Le président par intérim et la directrice adjointe de la recherche font une contextualisation de l'étude systémique et par la suite les membres de l'équipe en font la présentation.

Commentaires généraux :

Les membres précisent qu'il s'agit d'une excellente étude qui est à la fois rigoureuse et bien documentée. Afin de s'assurer que cette étude ait l'impact qu'il se doit dans la société québécoise, les membres souhaitent que les recommandations de la Commission soient plus directes et précises en s'inspirant notamment des façons de faire:

- Du rapport du spécial du Protecteur du citoyen sur les services aux jeunes et aux adultes présentant un trouble envahissant du développement: de l'engagement gouvernemental à la réalité (rapport spécial);
- Des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

Commentaires particuliers :

Les membres reprennent toutes les sections de l'étude et apportent des commentaires de clarifications et de formes à partir desquels les rédacteurs reformuleront les textes sur les points suivants :

Introduction :

Il serait important de faire un lien entre la fonction principale de l'école et les devoirs gouvernementaux en lien avec l'article 45 de la *Charte*.

Il faudrait voir l'intérêt de faire un lien entre l'adoption de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale et la progression des droits des élèves HDAA*.

Démarche de la Commission :

Il faudrait préciser la présence d'établissements d'enseignement en milieu défavorisé dans la sélection qui a été faite afin d'examiner l'organisation des services offerts aux élèves HDAA par les commissions scolaires.

Les thématiques :

À la recommandation 4, il faudrait voir à retirer le terme minimal au niveau du seuil de services.

À la recommandation 10, il faudrait voir la possibilité de faire une référence au rapport spécial du Protecteur du citoyen et plus particulièrement à la recommandation 13 de ce dernier.

À la recommandation 11, il faudrait voir la possibilité d'y ajouter un considérant à l'effet que le gouvernement s'assure de la mise en œuvre effective du suivi et de l'évaluation de l'entente de complémentarité intervenue entre les réseaux de l'éducation et de la santé et services sociaux le suivi et l'évaluation de ces ententes.

À la recommandation 21, on devrait préciser, en lien avec l'adaptation des pratiques éducatives, que la clientèle scolaire est fortement diversifiée, notamment en regard de l'origine ethnique ou nationale, de la langue, de la religion ou du milieu social d'origine des élèves.

À la recommandation 22, on devrait demander à ce que le ministère de l'Éducation s'assure que les obligations des commissions scolaires sont répondues en matière du régime d'examen des plaintes et qu'il en établisse les critères d'analyse.

En considération de ce qui précède, l'étude systémique sur le respect des droits des élèves HDAA et l'organisation des services éducatifs dans le réseau scolaire québécois est adoptée sous réserve des modifications apportées.

Une nouvelle version de l'étude sera envoyée par courriel aux membres pour commentaires.

COM-656-4.2 Projet de recherche : Documenter et analyser les actes haineux à caractère xénophobe au Québec - Rapport d'étape par Houda Asal, Jean-Sébastien Imbeault et M^e Karina Montminy

Les membres de l'équipe font la présentation d'un rapport d'étape concernant un projet de recherche qui consistera à documenter et analyser les actes haineux à caractère xénophobe au Québec. Ce projet de recherche est l'une des mesures qui était prévue au plan d'action gouvernemental 2015-2018 La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble.

Les objectifs de la recherche seront de:

- Dresser un portrait plus juste des actes haineux au Québec en présentant différents aspects juridiques et sociologiques en :
 - Recueillant de l'information sur l'expérience des victimes;
 - Rencontrant des représentants d'organisations concernées.
- Comprendre les motifs amenant les victimes à utiliser ou non les recours disponibles;
- Émettre des recommandations, le cas échéant.

Au niveau du déroulement de la recherche, débutée depuis juin 2016, les étapes suivantes sont complétées ou en voie de l'être :

- Le développement de la méthodologie;
- La prise de contact avec les organisations;
- L'élaboration du questionnaire;
- L'étude de terrain.

Présentement l'équipe fait des rencontres avec des services de police, elle fait l'analyse des données et elle débute la rédaction du rapport.

Cette étude sera présentée lors d'une séance au début de l'automne prochain.

COM-656-5 PRÉSIDENCE

COM-656-5.1 Rapport de la présidence

Le président par intérim fait un survol rapide des rencontres avec des partenaires, des activités internes, de ses présences à des activités externes, ainsi que des activités médiatiques qui ont eu lieu depuis la dernière Séance de la Commission.

COM-656-5.2 HUIS CLOS

Le président par intérim propose que soit décrété un huis clos pour cette portion de la séance extraordinaire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, le président par intérim propose la fin du huis clos.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

COM-656-6 COMMISSAIRES

COM-656-6.1 Nominations

Poste d'enquêteur :

Sur recommandation du président par intérim, conformément à l'article 12 du Règlement interne de la Commission, les nominations de Mesdames Stéphanie Robergeau et Anne-Marie Laurin aux postes d'enquêtrices sont approuvées à l'unanimité.

COM-656-7 DIRECTION du Contentieux

COM-656-7.1 Jugements récents - Information

M^e Bitzakidis fait un résumé des décisions récentes rendues en matière de droits de la personne et dépose un document qui fait état de ses propos.

COM-656-7.2 Questionnaires médicaux préembauche: Actions de la Commission - Information

Une rencontre a eu lieu le 12 avril 2018 entre des représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le directeur de la direction de l'accès à l'égalité et des services-conseil et une conseillère juridique du contentieux. Les représentants du MSSS

ont alors présenté les nouveaux formulaires médicaux préembauche, qui seront utilisés dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Ces modifications aux formulaires ont été faites en suivi des recommandations de la Commission dans l'implantation des programmes d'accès à l'égalité en emploi aux différents établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

COM-656-7.3 Stratégie avis juridiques - information

M^e Bitzakidis présente le plan de travail préparé par sa direction et celle de la protection et de la défense des droits relativement au nouveau processus de production des avis juridiques. Ce nouveau processus vise notamment un traitement plus efficace des dossiers ainsi que la réduction des délais.

Les moyens utilisés pour atteindre ces objectifs se feront notamment par:

- Un traitement accéléré des articles 84;
- Un changement au processus d'assignation des avis juridiques;
- Une simplification de la demande de complément d'information par le contentieux à la direction de la protection et de la défense des droits aux fins de la rédaction d'un avis.

Ce projet pilote sera en vigueur d'ici le 30 avril 2018, et ce jusqu'au 31 mars 2019. Il y aura par la suite une évaluation de ce processus.

COM-656-8 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine Séance de la Commission aura lieu le 25 mai à 9 h à Montréal.

COM-656-10 LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16 h 05.

Jean-François Trudel
Secrétaire de la séance

JFT/lm

**COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE
ET DES DROITS DE LA JEUNESSE**

**Procès-verbal de la 657^e séance de la Commission
qui s'est tenue le 3 mai 2018 à 8 h 30
par conférence téléphonique**

Membres présents :	Philippe-André Tessier Lizette Gauvreau Isa Iasenza Richard Janda Sylvain LeMay Roxane Leboeuf Martine Roy Bruno Sioui Marjorie Villefranche
--------------------	--

IL Y A QUORUM

Absences motivées :	Tamara Thermitus Charmaine Lyn
---------------------	-----------------------------------

Secrétaire de la séance :	Jean-François Trudel
---------------------------	----------------------

COM-657.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance extraordinaire est ouverte à 8 h 36.

COM-657.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté, tel que présenté par le président par intérim.

COM-657-3 RAPPORT VERREAULT

Le président par intérim informe les membres de la séquence des événements quant au dépôt, par la ministre de la Justice, du rapport Verreault :

Lundi, le 30 avril :

Le cabinet de la ministre de la Justice a informé le président par intérim que le rapport Verreault serait déposé à l'Assemblée nationale le 1^{er} mai lors de l'étude des crédits.

Mardi, 1^{er} mai :

Le président par intérim et des membres de l'équipe ont consulté, à huis clos au ministère de la Justice, le rapport Verreault et par la suite il y a eu;

- La préparation du plan de communication et de diffusion de l'information;
- La communication du rapport aux membres, aux gestionnaires et au personnel dès son dépôt par la ministre de la Justice;
- Une séance spéciale du comité de gestion afin d'avoir les premières impressions des gestionnaires;
- L'étude des crédits de 15 h à 17 h 30, où nous avons eu alors quelques questions.

Mercredi, 2 mai 2018 :

- Un comité de gestion s'est tenu à 9 h ;
- Une rencontre du personnel s'est tenue à 11 h 30 ;
- Une rencontre avec l'exécutif syndical s'est tenue à 15 h.

Comme demandé dans la lettre de la ministre de la Justice qui accompagnait le rapport Verreault, nous produirons nos commentaires sur ce dernier. Nous voulons être proactifs dans ceux-ci et ainsi démontrer que la Commission est à mettre en œuvre les recommandations tout en identifiant également les besoins supplémentaires qui y sont associés sur le plan des ressources humaines, financières et matérielles.

Lors de notre présence à l'Assemblée nationale, le personnel du ministère de la Justice et du cabinet de la ministre nous ont assurés de leur soutien quant à la mise en œuvre des recommandations.

Le président par intérim fait le bilan de la couverture médiatique.

Par la suite, un tour de table des membres a lieu afin qu'ils puissent partager et échanger leurs commentaires et questionnements concernant le rapport ainsi que sur les suites qui y seront données.

Le président par intérim informe également les membres qu'une personne était pressentie afin d'être nommée au poste de vice-président jeunesse, mais qu'elle s'est désistée le lundi 30 avril. Il y aura, dès le vendredi 4 mai, un nouvel appel de candidatures sur le site internet du Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif.

COM 657-4 HUIS CLOS

Le président par intérim propose que soit décrété un huis clos pour cette portion de la séance extraordinaire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, le président par intérim propose la fin du huis clos.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

COM-656-5 LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance extraordinaire est levée à 10 h 02



Jean-François Trudel
Secrétaire de la séance

**COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE
ET DES DROITS DE LA JEUNESSE**

**Procès-verbal de la 658^e séance de la Commission
qui s'est tenue le 25 mai 2018, à 9h
à la salle de conférence du 1^{er} étage de la Commission**

Membres présents : Philippe-André Tessier
 Lizette Gauvreau
 Isa Iasenza
 Richard Janda
 Roxane Leboeuf
 Sylvain Le May
 Martine Roy
 Bruno Sioui
 Marjorie Villefranche

IL Y A QUORUM

Absence motivée : Tamara Thermitus

Secrétaire de la séance : Jean-Francois Trudel

COM-658-1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 9h06

COM-658-2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout des points suivant :

- 5.4 : Huis clos
- 5.6 : Départ d'un membre.

COM-658-3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**COM-658-3.1 Procès-verbal de la 655^e séance extraordinaire de la Commission
tenue le 11 avril 2018**

Le procès-verbal de la 655^e séance extraordinaire de la Commission est adopté tel que déposé

COM-658-3.2 Procès-verbal de la 656^e séance de la Commission tenue le 20 avril 2018

Le procès-verbal de la 656^e séance de la Commission est adopté avec l'ajout proposé

COM-658-3.3 Procès-verbal de la 657^e séance extraordinaire de la Commission tenue le 3 mai 2018

Le procès-verbal de la 657^e séance extraordinaire de la Commission est adopté tel que déposé

COM-658-4 PRESIDENCE

COM-658-4.1 Rapport de la présidence

Le président par intérim fait un survol rapide de ses rencontres avec des partenaires, des activités internes, de ses présences à des activités externes, ainsi que des activités médiatiques qui ont eu lieu depuis la dernière Séance de la Commission.

Sur certains dossiers particuliers, il informe les membres :

- Qu'à la suite de l'adoption, lors de la dernière séance de l'étude systémique sur le respect des droits des élèves HDAA et l'organisation des services éducatifs dans le réseau scolaire québécois, il y aura une conférence de presse le 6 juin prochain et compte tenu du sujet on s'attend à une bonne couverture médiatique.
- De la reprise des travaux de la table de concertation charte. La rencontre aura lieu le 30 mai et aura pour but de reprendre contact avec les différents groupes présents ainsi que pour présenter les priorités de la Commission de la prochaine année.
- Qu'une démarche paritaire de rétablissement du climat de travail sera débutée d'ici l'été. Cette démarche fait suite à une recommandation du rapport Verreault ainsi qu'à un bilan de la gestion participative à la Commission déposé par le syndicat. Nous discutons actuellement, avec le syndicat, afin de trouver la personne externe qui nous accompagnera dans cette démarche.
- Que différentes formations internes qui ont eu lieu depuis la dernière séance. Soit celle donnée par Éducaloi sur le langage clair dans nos communications, la formation sur l'Arrêt Caron ainsi que la formation du Commissaire à la déontologie policière. Il rappelle également que les membres sont invités à participer lors de différentes formations.

Le président par intérim fait également un suivi du dossier quant à la nomination d'un vice-président jeunesse et de nouveaux membres, notamment en regard du nouveau processus de sélection et d'appel d'intérêt mis en place par le Secrétariat aux emplois supérieurs. Il rappelle que l'Assemblée nationale siège jusqu'au 15 juin ce qui est donc la date limite afin d'entériner de nouvelles nominations.

COM-658-4.2 Rapport Verreault - suite

Les travaux à l'interne afin de faire le suivi du rapport Verreault sont en cours. Les gestionnaires, en collaboration avec leurs équipes, ont produit des recommandations et des propositions d'actions. Nous sommes présentement à colliger l'ensemble de ces informations afin de préparer une lettre pour la ministre de la Justice. Cette lettre touchera l'ensemble des points abordés dans le rapport et sera l'occasion de déposer une demande de ressources supplémentaires auprès du Secrétariat du Conseil du trésor. Le projet de lettre sera présenté aux membres pour commentaires.

COM-658-4.3 Plan stratégique 2019-2023

Le président par intérim informe les membres que les travaux sont amorcés pour le développement d'un nouveau plan stratégique 2019-2023. Madame Josée Morin est la responsable de ce dossier. Dans la planification des travaux, une consultation des membres sera prévue. Ce nouveau plan stratégique devra adopté lors d'une séance de la Commission en 2019.

COM-658-5 COMMISSAIRES

COM-658-5.1 Nominations

Poste d'agent d'éducation et de coopération :

Le président par intérim propose la nomination de monsieur Réza Dupuis au poste d'agent d'éducation et de coopération.

Sur recommandation du président par intérim, la nomination suivante est approuvée à l'unanimité.

Poste de coordonnateur de l'accueil et de l'évaluation :

Le président par intérim propose la nomination de madame Muriel Marier au poste de coordonnatrice de l'accueil et de l'évaluation.

Sur recommandation du président par intérim, la nomination suivante est approuvée à l'unanimité.

Poste de coordonnateur en accès à l'égalité en emploi :

Le président par intérim propose la nomination de madame Karima Mekkaram au poste de coordonnatrice en accès à l'égalité en emploi.

Sur recommandation du président par intérim, la nomination suivante est approuvée à l'unanimité.

Poste d'enquêteur charte :

Le président par intérim propose la nomination de madame Isabelle Moncion au poste d'enquêtrice-charte.

Sur recommandation du président par intérim, la nomination suivante est approuvée à l'unanimité.

Poste d'enquêteur charte :

Le président par intérim propose la nomination de madame Liz Lacharpagne au poste d'enquêtrice-charte.

Sur recommandation du président par intérim, la nomination suivante est approuvée à l'unanimité.

Poste d'enquêteur charte :

Le président par intérim propose la nomination de monsieur Mathieu-Philippe Bouliane au poste d'enquêteur-charte.

Sur recommandation du président par intérim, la nomination suivante est approuvée à l'unanimité.

COM-658-5.2 Lignes directrices - Demandes d'accommodement pour un motif religieux

Le président par intérim fait la présentation des lignes directrices concernant les demandes d'accommodement pour un motif religieux dans le cadre de l'application de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes (loi 62). Nous sommes à déterminer la position de la Commission face à ces lignes directrices. Un suivi sera fait lors des prochaines séances

COM-658-5.3 Rôles des membres

Ce sujet sera traité au point 5.4

COM- 658- 5.4 Huis clos

Le président par intérim propose que soit décrété un huis clos pour cette portion de la séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, le président par intérim propose la fin du huis clos.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

COM-658-5.4 Journée de réflexion en juin

Le président par intérim propose aux membres que la séance de juin soit remplacée par une journée de réflexion sur les rôles des membres de la Commission. Cette proposition est acceptée par l'ensemble des membres

COM-658-5.5 Départ d'un membre de la Commission

Considérant la démission de Madame Charmaie Lyn, les membres lui adressent une motion de remerciements pour le travail accompli comme membre de la Commission.

COM-658-6 DIRECC : Direction de la Recherche, de l'Éducation-Coopération et des Communications

COM-658-6.1 Mémoire sur le Projet de loi 176 : Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail M^e Marie Carpentier, M. Jean-Sébastien Imbeault, M^e Karina Montminy

M^e Claire Bernard fait un préambule, en mentionnant notamment que plusieurs modifications proposées par le projet de loi renforcent l'exercice des droits et libertés reconnus aux travailleuses et travailleurs par la Charte, dont certaines qui répondent même à des recommandations formulées par la Commission depuis plusieurs années.

Mais que, par ailleurs, en vue d'assurer le plein respect des droits et libertés, des amendements devraient être apportés à certaines dispositions du projet de loi ce qui fera donc l'objet de recommandations.

Elle mentionne également que le projet de loi nous permet de réaffirmer clairement le rôle de la Commission en matière de harcèlement discriminatoire, dans un contexte où on observe depuis plusieurs mois une méconnaissance des concepts relatifs au harcèlement et des divers recours qui existent pour les victimes de harcèlement sexuel ou d'autres formes de harcèlement discriminatoire.

Finalement, nous considérons que ce projet de loi constitue une excellente opportunité pour la Commission de proposer une modification à l'article 10 de la Charte. Cette modification viserait à accroître la protection de toute personne, incluant les travailleuses et travailleurs, contre la discrimination dont elle pourrait être victime en raison de sa situation de famille. Le Québec est la seule province du Canada à ne pas disposer d'un tel motif de discrimination dans sa législation portant les droits de la personne.

M^e Bernard mentionne que les consultations parlementaires sur le projet ont été entamées le 15 mai et se sont poursuivies les 16, 17 et 18 mai. La commission sera entendue le 29 mai.

Par la suite, M^e Carpentier, M^e Montminy et M. Imbeault présentent les grandes sections du mémoire ainsi que les différentes recommandations.

Une attention particulière est apportée aux enjeux suivants du projet de Loi :

- Le fait de de s'assurer de l'égalité de traitement entre les travailleuses et travailleurs d'agence de placement et ceux de l'entreprise cliente ;
- Sur la mise en place d'un mécanisme de collaboration pour le traitement des situations de harcèlement psychologique et discriminatoire entre la Commission et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
- La réaffirmation de recommandations de la Commission à l'effet d'interdire complètement les clauses dites « orphelins ».

À la suite des échanges, diverses modifications mineures et ajouts seront faits au mémoire afin de préciser les positions de la Commission.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU d'adopter le projet de mémoire portant sur le Projet de loi n°176 : Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail sous réserve des modifications proposées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

COM-658-7 CONTENTIEUX

COM-658-7.1 Jugements récents

M^e Bitzakidis fait un résumé des décisions récentes rendues en matière de droits de la personne et dépose un document qui fait état de ses propos.

COM-658-9 PROCHAINE SÉANCE : le 15 juin 2018, Montréal

La prochaine Séance de la Commission sera remplacée par une journée de réflexion et aura lieu le 15 juin à 9 h à Montréal.

COM-658-10 LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 14 :53.

Le 23 mai 2018


Jean-François Trudel
Secrétaire de la séance
JFT/jw

**COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE
ET DES DROITS DE LA JEUNESSE**

**Procès-verbal de la 663^e séance de la Commission
qui se tiendra le 19 octobre 2018, à 9 h
à la salle de conférence du 1^{er} étage de la Commission**

Membres présents :	Philippe-André Tessier Lizette Gauvreau Isa Iasenza Roxane Leboeuf (à compter de 13 h) Sylvain Le May Martine Roy Bruno Sioui Marjorie Villefranche
--------------------	--

IL Y A QUORUM

Absence motivée :	Tamara Thermitus
Secrétaire de la séance :	Jean-François Trudel

COM-663-1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 9 h 09

COM-663-2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté tel que déposé.

COM-663-3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la 658^e séance de la Commission est adopté tel que déposé.

COM-663-4 PRÉSIDENCE

COM-663-4.1 Rapport de la présidence

Le président par intérim fait un survol rapide de ses rencontres avec des partenaires, des activités internes, de ses présences à des activités externes, ainsi que des activités médiatiques qui ont eu lieu depuis la dernière Séance de la Commission.

Sur certains dossiers particuliers, il informe les membres :

- Qu'il était présent, avec des membres de l'équipe, lors de l'inauguration de l'exposition « Nous et les autres - Des préjugés au racisme » au Musée Armand Frappier. Cette exposition permet de comprendre scientifiquement ce qu'est le racisme, de même que comment et pourquoi ce phénomène se met en place dans nos sociétés.
- Qu'une rencontre a eu lieu avec le Curateur public et plusieurs membres de son organisme, le mercredi 19 septembre. La rencontre portait sur le Projet de loi révisant le dispositif de protection et introduisant la prise de décisions assistée. Il a également été question du protocole d'entente qui doit être révisé entre le Curateur public et la Commission.
- Que la rencontre avec des représentants de la CNESST relativement à l'entente à intervenir entre la CNESST et la Commission concernant les dossiers de harcèlement sexuel discriminatoire a eu lieu le vendredi 28 septembre.
- Qu'il a fait une sortie médiatique sur le dossier Saguenay avec Radio-Canada qui faisait un suivi après un an.
- Qu'il a rencontré le Commissaire à l'admission des professions M^e André Gariépy afin de voir la collaboration entre nos deux organismes.
- De la décision du Comité de gestion de faire une planification stratégique transitoire sur une période de 2 ans. Les membres seront consultés lors de la séance de novembre.
- Qu'il a assisté à l'assermentation du nouveau conseil des ministres le jeudi 18 octobre.
- Qu'il a rencontré la présidente du Conseil supérieur de l'éducation, madame Maryse Lassonde, afin de discuter de notre étude systémique sur le respect des droits des élèves HDAA et l'organisation des services éducatifs dans le réseau scolaire québécois.

COM-663-6 DIRECTIONS

COM-663-6.1 DIRECC : Direction de la Recherche

COM-663-6.1.1 Étapes d’approbation documents recherches

M^e Claire Bernard vient faire une présentation quant aux processus d’approbation et d’adoption des documents produits par le Service de la recherche de la DiRECC. Elle présente également deux résolutions de la Commission des droits de la personne datant de 1992 et 1997 à cet effet.

Les membres conviennent qu’il faut faire une mise à jour des documents existants afin de produire un recueil consolidé pour les différents types de documents à adopter pour l’ensemble de la mission de la Commission. Ce nouveau document devra être adopté lors d’une prochaine séance de la Commission.

COM-663-6.2 DIRECC: Éducation-Coopération et Communications

COM-663-6.2.1 Analyse de portée préparatoire au plan de communication

Madame Dorais-Beauregard fait la présentation d’un rapport d’analyse préparatoire à l’élaboration du Plan de communication institutionnel. Elle présente notamment un bilan de la portée médiatique des deux dernières années ainsi que notre visibilité sur les réseaux sociaux.

COM-663-6.2.2 Procédures de communication en gestion crise

Madame Dorais-Beauregard informe les membres qu’un plan de gestion de crise a été développé à la Commission. Une cellule de crise a été créée et est composée de monsieur Philippe-André Tessier, monsieur Jean-François Trudel, madame Geneviève Dorais-Beauregard et madame Josée Morin. Le président par intérim souligne que la cellule de crise a eu à se rencontrer à quelques reprises depuis la fin août.

COM-663-6.3 Direction de la protection et de la promotion des droits de la jeunesse

COM-663-6.3.1 Droit à des communications confidentielles (art. 9 LPJ)

M^e Lagacé fait la présentation de l'outil d'aide au traitement des dossiers concernant le droit de communiquer. Ce type de lésion de droit est très fréquent et l'interprétation de cette situation de la part des directions de la protection de la jeunesse est très variable. Nous sommes à évaluer les actions à mettre en œuvre afin de faire modifier les pratiques en cette matière.

COM-663-6.4 CONTENTIEUX

COM-663-6.4.1 Jugements récents

M^e Bitzakidis fait un résumé des décisions récentes rendues en matière de droits de la personne et dépose un document qui fait état de ses propos.

COM-663-6.4.2 Stratégies judiciaires

M^e Bitzakidis informe les membres que la Commission va intervenir dans l'action collective contre le gouvernement et les 22 CISSS/CIUSSS du Québec pour le compte des personnes résidentes ou ayant résidé dans un CHSLD et qui ont été privées de services de santé et de services sociaux adéquats.

Cette action collective a été initiée par Conseil pour la protection des malades. Notre intervention se fera sous l'angle de l'application de l'article 48 de la Charte. L'audience pour entendre la demande d'autorisation est prévue au printemps prochain.

M^e Bitzakidis informe également les membres que la Commission va intervenir devant le Tribunal administratif du Québec dans un dossier où une personne conteste l'article 120.2 de la Loi sur le régime de rentes du Québec.

Cette disposition de la Loi concerne la pénalité à la rente de retraite que subissent les personnes qui reçoivent une rente d'invalidité.

La Commission va intervenir dans ce dossier afin de réaffirmer sa position de février 2017 qui recommandait d'abroger l'article 120.2 de la Loi sur le régime de rentes du Québec. Car selon notre analyse, l'application de cet article portait atteinte au droit à la reconnaissance et à l'exercice, sans discrimination, du droit à la sauvegarde de la dignité.

COM-663-6.4.3 Révision législative

Dans notre réponse au Rapport Verreault, nous mentionnions qu'un comité sur la révision législative avait été mis en place afin de produire des propositions concrètes d'amendements à la partie II de la Charte qui définit le fonctionnement global de la Commission. Dans ce cadre, nous avons retenu les services de Madame Manon Montpetit afin de soutenir la Commission dans cette démarche. L'avancement des travaux sera présenté lors de la prochaine séance.

COM-663-8 PROCHAINE SÉANCE :

La prochaine Séance de la Commission aura lieu le 16 novembre 2018, Montréal.

COM-663-9 LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 14 h 48

Le 11 octobre 2018

Jean-François Trudel
Secrétaire de la séance
/jw

**COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE
ET DES DROITS DE LA JEUNESSE**

**Procès-verbal de la 665^e séance de la Commission
qui s'est tenue le 14 décembre 2018, à 9h,
à la salle de conférence du 1^{er} étage de la Commission**

Membres présents :	Philippe-André Tessier Lizette Gauvreau Marie Laure Leclercq Isa Iasenza Anne-Marie Santorineos Roxane Leboeuf Sylvain Le May Martine Roy Bruno Sioui Marjorie Villefranche
--------------------	--

IL Y A QUORUM

Absence motivée :	Aucune
-------------------	--------

Secrétaire de la séance :	Jean-François Trudel
---------------------------	----------------------

COM-665-1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 9h14

COM-665-2 ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Le président par intérim fait la présentation des 2 nouvelles membres de la Commission et par la suite les membres se présentent à tour de rôle.

COM-665-3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout du point observation/formation dans le point Commissaires.

COM-665-4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

COM-665-4.1 Procès-verbal de la 664^e séance de la Commission tenue le 16 novembre 2018 est adopté tel que déposé.

COM-665-5 PRÉSIDENCE

COM-665-5.1 Rapport de la présidence

Le président par intérim fait un survol rapide des rencontres avec des partenaires, des activités internes, de ses présences à des activités externes, ainsi que des activités médiatiques qui ont eu lieu depuis la dernière Séance de la Commission.

Sur certains dossiers particuliers, il informe les membres :

- Qu'il a rencontré le 19 novembre 2018, en compagnie de M^e Brigitte Lagacé, le D^r Lionel Carmant le nouveau ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux afin de lui faire une présentation des rôles, mandats et préoccupations de la Commission en matière de protection de la jeunesse;
- Qu'il a eu une rencontre avec madame Audrey Murray, présidente de la Commission des partenaires du marché du travail afin de voir les collaborations possibles entre nos deux organisations notamment en matière d'accès à l'égalité en emploi ;
- Que madame Marjorie Villefranche a prononcé une allocution le 19 novembre 2018, à l'occasion de la cérémonie d'émission du nouveau billet de 10\$ à l'effigie de madame Viola Desmond ;
- Qu'il a prononcé l'allocution d'ouverture lors du dévoilement du rapport de consultation de Diversité artistique Montréal (DAM) sur le racisme systémique dans le milieu des arts, de la culture et des médias à Montréal le 27 novembre 2018;
- Qu'une deuxième rencontre de la table de concertation Charte a eu lieu le 28 novembre où il a été notamment question de la planification stratégique transitoire de la Commission ;
- Qu'il a eu une rencontre le 10 décembre 2018 avec M^e Denis Marsolais, Curateur public, où il a notamment été question de l'application du protocole d'entente entre la Commission et le Curateur ainsi que d'un potentiel Projet de loi révisant le dispositif de protection et introduisant la prise de décision assistée.

COM-665-5.2 Plan stratégique transitoire - suivi

Madame Josée Morin vient recueillir, dans le cadre des travaux entourant la planification stratégique transitoire, les commentaires des membres quant aux priorités qui devraient retenir l'attention de la Commission au cours des deux prochaines années ainsi que sur le rôle de la Commission par rapport à ces priorités. Madame Morin fera une compilation des différentes interventions et nous rediscuterons du sujet de la planification stratégique transitoire lors de la séance de février prochain.

COM-665-6 COMMISSAIRES

Les membres demandent au président par intérim s'il est possible de faire des stages d'observation auprès des membres du personnel de la Commission, et ce afin de mieux comprendre le cheminement et les processus associés aux différents dossiers de plainte à la Commission. Le président par intérim fera une proposition à cet effet lors de la séance de janvier.

COM-665-7 DIRECTIONS

COM-665-7.1 DIRECC: Direction de la Recherche

COM-665-7.1.1 Adoption du document sur l'exploitation des personnes âgées et handicapées au sens de la Charte québécoise et la maltraitance selon la Loi visant à lutter qui contre la maltraitance (M^e Claire Bernard, M^e Michèle Turenne)

M^e Turenne vient faire la présentation du document sur l'exploitation des personnes âgées et handicapées au sens de la Charte québécoise et la maltraitance selon la Loi visant à lutter qui contre la maltraitance. Cette analyse a pour objet de répondre aux questionnements qui subsistent, aussi bien à l'interne qu'à l'externe, relativement au rôle et à l'étendue des actions que peut prendre la Commission :

- En vertu du mandat que lui confèrent l'article 48 et les articles 71 et suivants de la Charte;
- En vertu de la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité, qui a été adoptée en 2017;
- En fonction de l'application de l'Entente-cadre nationale pour lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées, qui découle de cette loi et que la Commission a signée avec les autres partenaires le 17 février 2018.

Précisons plus particulièrement que ce document a été préparé à la demande du Service de l'Éducation-Coopération de la Commission, qui est responsable de donner des formations et de représenter la Commission auprès de plusieurs de ses partenaires, dans le cadre de l'Entente-cadre et du Plan d'action gouvernemental contre la maltraitance.

Les différentes sections du document font l'objet de commentaires et de suggestions de la part des membres. Cependant par manque de temps il n'a pas été possible de faire l'analyse complète de ce dernier. Les commentaires et suggestions déjà reçues seront intégrés au document et nous en poursuivrons l'analyse pour une adoption lors de la séance de janvier 2019.

COM-665-7.2 DPPDJ: Direction Protection et Promotion des Droits de la Jeunesse

COM-665-7.2 Suivi du Comité des enquêtes du 6 décembre. (M^e Brigitte Lagacé)

À la suite de questionnements des membres du Comité des enquêtes du 6 décembre concernant le dossier du Nunavik, M^e Brigitte Lagacé vient faire un état de situation dans ce dossier.

Il y a 11 recommandations en cours dans un dossier au Nunavik et M^e Lagacé fait état des différents constats et recommandations de ce rapport. Un suivi régulier est effectué auprès de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik qui a élaboré, de concert avec la communauté, un plan d'action pour répondre aux recommandations de la Commission.

Les membres de la Commission souhaitent que la Commission fasse un rappel au nouveau gouvernement sur les différentes recommandations faites dans ce dossier par la Commission depuis plusieurs années et ils souhaitent que ce rappel soit médiatisé.

COM-665-7 CONTENTIEUX

COM-665-7.1 Jugements récents

Le sujet a été reporté à la séance de janvier 2019.

COM-665-8 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance de la Commission aura lieu le 18 janvier 2019 à 9 h, à Montréal

COM-665-9 LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h22.

Le 15 janvier 2019

Jean-François Trudel
Secrétaire de la séance
JFT/jw

Québec, le 15 mars 2018

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Parlement
Cabinet du président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A3

Par Courrier électronique

Objet : Démission

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de membre et de vice-président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse à compter de ce jour.



Camil Picard
Vice-président
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

c.c. : Secrétariat aux emplois supérieurs

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Philippe-André Tessier est nommé président par intérim de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Montréal, le 15 mars 2018— Monsieur Philippe-André Tessier a été nommé aujourd'hui président par intérim de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, à la suite d'un décret du Conseil des ministres. Me Tessier remplace la présidente de la commission durant son absence.

M. Camil Picard qui assurait l'intérim jusqu'à ce matin a démissionné de ses fonctions de vice-président jeunesse.

Entré en fonction en décembre 2017, monsieur Tessier est vice-président de la Commission, responsable du mandat charte.

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse assure le respect et la promotion des principes énoncés dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Elle assure aussi la protection de l'intérêt de l'enfant, ainsi que le respect et la promotion des droits qui lui sont reconnus par la Loi sur la protection de la jeunesse. Elle veille également à l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics.

-30-

Source :

Sébastien Otis

514 873-5146 ou 1 800 361-6477, poste 230

sebastien.otis@cdpdj.qc.ca

Suivez-nous sur : [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Google+](#)

Diffusion : CNW-Telbec

Déclaration de M. Camil Picard

L'article me concernant publié par La Presse+ aujourd'hui (15 mars 2018) m'oblige à réaffirmer avec force et détermination mon innocence, comme je l'ai fait en 2007 alors que je faisais l'objet d'une enquête policière. J'avais alors pleinement collaboré avec la police de Québec. Bien qu'un dossier ait été soumis au Directeur des poursuites criminelles et pénales, aucune accusation formelle n'a été déposée. C'est, je crois, une démonstration qu'aucun acte répréhensible n'a été commis.

En ce qui a trait à la poursuite civile intentée contre moi et le règlement intervenu en 2010, mon intention était d'éviter un cheminement devant les tribunaux qui aurait été long et difficile pour moi et mes proches. Encore une fois, rien dans cette procédure ne permet de conclure que j'ai pu agir de façon inappropriée avec qui que ce soit.

Bien que je maintiens n'avoir rien à me reprocher, j'ai décidé de quitter toutes mes fonctions au sein de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. J'ai choisi de devancer mon départ, qui était prévu en septembre prochain, afin de ne pas être une source de distraction supplémentaire pour cette institution qui connaît une période difficile.

Au-delà du sensationnalisme de cet article et des interprétations insidieuses qu'il a générées, je m'interroge sur les intentions des personnes qui ont fourni les informations.

Malgré cette fin abrupte, je demeure fier de mon parcours professionnel. Pendant plus de 40 ans, j'ai pu contribuer au mieux-être et à la défense de mes concitoyennes et concitoyens et particulièrement ceux parmi les plus vulnérables que sont nos enfants et nos jeunes. À cet égard, les témoignages que j'ai reçus aujourd'hui me réconfortent et me permettent d'envisager l'avenir sereinement.

Bien que ce soit paradoxal d'avoir à me défendre d'être innocent, je trouvais important de partager publiquement ces commentaires. Ce sera toutefois ma seule intervention publique et je n'accorderai aucune entrevue. Je remercie à l'avance les médias de respecter cette volonté.

Camil Picard

- 30 -

Source : Jean Gosselin
514-757-9092
jean@jeangosselin.com

Québec, le 15 mars 2018

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Parlement
Cabinet du président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Démission

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de membre et de vice-président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse à compter de ce jour.

Camil Picard
Président par intérim
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

From: Camil Picard <Camil.Picard@cdpdj.qc.ca>
Sent on: Thursday, March 15, 2018 2:47:43 PM
To: Philippe-André Tessier <Philippe-Andre.Tessier@cdpdj.qc.ca>
Subject: TR: Lettre de démission
Attachments: Picard, Camil (lettre).doc (25 KB)

Re-salut

Est-ce possible de faire cheminer assez rapidement cette proposition de lettre à monsieur Chagnon, président de l'assemblée nationale, et madame Carter du SES

Vous pouvez mettre ma signature électronique et les transmettre par courriel et courrier

Seul changement à la lettre –signé....vice -président

Merci encore

Camil Picard

Président par intérim

Présidence

514 873-5146 ou 1 800 361-6477, poste 203

Camil.Picard@cdpdj.qc.ca

360, rue Saint-Jacques 2e étage

Montréal (Québec) H2Y 1P5

www.cdpdj.qc.ca



Avis de confidentialité : Ce document électronique (incluant tout fichier ou élément qui y est joint) est destiné uniquement à la personne ou à l'entité à qui il est adressé. Il peut contenir des renseignements personnels, confidentiels ou assujettis au secret professionnel. Si vous n'êtes pas le destinataire concerné ou une personne autorisée, ou si vous avez reçu ce document par erreur, il vous est interdit de le consulter, de le reproduire, de le conserver ou d'utiliser les renseignements qui y sont contenus, d'une quelconque manière. Veuillez le détruire et avoir l'obligeance de communiquer avec l'expéditeur, afin qu'il apporte les correctifs requis.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? 

De : Beaulieu, Marie-Eve [mailto:Marie-Eve.Beaulieu@mce.gouv.qc.ca]

Envoyé : 15 mars 2018 10:18

À : Camil Picard

Objet : Lettre de démission



Bonjour Monsieur Picard,

Il serait souhaitable que la lettre soit adressée à Monsieur Chagnon, président de l'Assemblée nationale et signée par vous. Celle-ci pourrait donc être déposée à l'Assemblée nationale. Je vous envoie un canevas au besoin. Ceci étant, votre courriel transmis à 9 :44 à Madame Carter été acheminé aux autorités au regard de votre décision de démissionner.

Vous pouvez retourner la lettre à Mme Carter.

Me Marie-Eve Beaulieu

Secrétaire adjointe à l'éthique et aux emplois supérieurs

Ministère du Conseil exécutif

835 boul. René-Lévesque Est

Québec (Québec), G1A 1B4

Téléphone: 418-643-8540 poste 8511

Avis important

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez, s.v.p. le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement!

From: Josée Morin <Josee.Morin@cdpdj.qc.ca>
Sent on: Thursday, March 15, 2018 2:57:23 PM
To: Marlen.Carter@mce.gouv.qc.ca; presidentcabinet@assnat.qc.ca
CC: Philippe-André Tessier <Philippe-Andre.Tessier@cdpdj.qc.ca>
Subject: Lettre de M. Camil Picard
Urgent: High

Attachments: 2018_03_15_ENVOI_CHAGNON_Jacques_Demission_CPicard.pdf (8.2 KB)

Bonjour,
Vous trouverez ci-joint une lettre de M. Camil Picard.
Recevez, mes meilleures salutations,

Josée Morin, CRHA

Cadre-conseil

Présidence

514 873-5146 ou 1 800 361-6477, poste 235

Josee.Morin@cdpdj.qc.ca

360, rue Saint-Jacques 2e étage

Montréal (Québec) H2Y 1P5

www.cdpdj.qc.ca



Avis de confidentialité : Ce document électronique (incluant tout fichier ou élément qui y est joint) est destiné uniquement à la personne ou à l'entité à qui il est adressé. Il peut contenir des renseignements personnels, confidentiels ou assujettis au secret professionnel. Si vous n'êtes pas le destinataire concerné ou une personne autorisée, ou si vous avez reçu ce document par erreur, il vous est interdit de le consulter, de le reproduire, de le conserver ou d'utiliser les renseignements qui y sont contenus, d'une quelconque manière. Veuillez le détruire et avoir l'obligeance de communiquer avec l'expéditeur, afin qu'il apporte les correctifs requis.

Devez-vous
vraiment imprimer ce courriel?



From: picard camil <docpic@hotmail.com>
Sent on: Thursday, March 15, 2018 8:50:43 PM
To: Philippe-André Tessier <Philippe-Andre.Tessier@cdpdj.qc.ca>
Subject: Fwd: Déclaration
Attachments: Déclaration Camil_Picard.docx (1.29 MB), ATT00001.htm (216 Bytes), Déclaration Camil_Picard.pdf (55.72 KB), ATT00002.htm (1.17 KB)

Voici le communiqué qui sera transmis dans quelques minutes

